

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 9 AVRIL 2015 à 20 HEURES

Membres présents : M. OLLIER Christian, Mme MONISTROL Jacqueline, Mme FAJON Annie, M. DECOMBAT Frédéric, Mme FOURNET Marelyse, M. BEAUGER Daniel, M. NAVARRO Olivier, Mme ROUVET Nathalie, M. MARCHEPOIL Alain, Mme BURILLE Line, Mme JOUFFRAY Suzanne.

Absents excusés :

- Monsieur CORDESSE Daniel pouvoir à M. OLLIER Christian
- Monsieur CHARNAY Olivier pouvoir à Mme ROUVET Nathalie
- Madame DE VASCONCELOS Stéphanie pouvoir à Mme FOURNET Marelyse

Secrétaire : Mme ROUVET Nathalie

Démission d'un Conseiller Municipal

- Démission de Monsieur BENOIT Jérôme

Approbation du compte rendu de la réunion précédente

- Proposition adoptée à l'unanimité

Compte Administratif Communal 2014

- Délibération adoptée à l'unanimité

Compte de Gestion - Budget Communal 2014

- Délibération adoptée à l'unanimité

Affectation des résultats d'exploitation du Budget Communal 2014

- Délibération adoptée à l'unanimité

Tarif repas cantine

- Délibération adoptée à l'unanimité « augmentation 1 % »

Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015

- Délibération adoptée à l'unanimité « augmentation 2 % »

Subvention exceptionnelle « Les Mains Agiles »

- Délibération adoptée à l'unanimité « 100 € »

Subvention exceptionnelle « Graine de Vie »

- Délibération adoptée à l'unanimité « 100 € »
-

Subvention exceptionnelle « Donneurs de Sang »

- Délibération adoptée à l'unanimité « 200 € »

Budget Primitif 2015

- Délibération adoptée à l'unanimité

Nomination d'un délégué titulaire à la Commission d'Appel d'Offres

- Elu : M. DECOMBAT Frédéric

Nomination d'un délégué suppléant au Syndicat Basse Limagne

- Elue : Mme DE VASCONCELOS Stéphanie

Nomination représentants à la Commission locale d'évaluation des charges transférées

- M. OLLIER Christian
- M. CORDESSE Daniel

Suppression d'un poste d'adjoint technique temps non-complet

- Délibération adoptée à l'unanimité

Bail Boulangerie

- Délibération adoptée à l'unanimité

Acquisition d'actions « SEMERAP »

- Délibération adoptée à l'unanimité

Contrats Photocopieurs

- Délibération adoptée à l'unanimité

Photopies groupe scolaire

- Proposition adoptée à l'unanimité

Voyage Classe de Mer

- Proposition participation financière adoptée à l'unanimité

Avis sur enquête publique pour la Société RECCHIA

- Avis favorable

RAPPORTS COMMISSIONS ET SYNDICATS

- SISPA réunions 12/03 et 01/04/2015
- CIAS réunions 3/12/2014, 13/01,9/02, 30/03/2015
- Les Haies du Puy de Dômes 23 février 2015
- SBA 14 février 2015
- SIAREC réunions 12/03 et 09/04/2015
- Conseil d'Ecole 23/03/2015

Le Maire

Christian OLLIER

COMMUNE DE MALINTRAT CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2015

L'an deux mil quinze, le neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Malintrat dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en session ordinaire sous la présidence de M. OLLIER Christian, Maire.

Date de convocation : 2 avril 2015

Membres présents : M. OLLIER Christian, Mme MONISTROL Jacqueline, Mme FAJON Annie, M. DECOMBAT Frédéric, Mme FOURNET Marelyse, M. BEAUGER Daniel, M. NAVARRO Olivier, Mme ROUVET Nathalie, M. MARCHEPOIL Alain, Mme BURILLE Line, Mme JOUFFRAY Suzanne.

Absents excusés :

- Monsieur CORDESSE Daniel pouvoir à M. OLLIER Christian
- Monsieur CHARNAY Olivier pouvoir à Mme ROUVET Nathalie
- Madame DE VASCONCELOS Stéphanie pouvoir à Mme FOURNET Marelyse

Secrétaire : Mme ROUVET Nathalie

Nombre de membres :

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 13

DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe les membres présents que Monsieur BENOIT Jérôme a donné sa lettre de démission en date du 19 mars dernier. Le cabinet de Monsieur le Préfet en a été informé.

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 27 NOVEMBRE 2014

Les délibérations et le procès-verbal de la dernière réunion en date du 27 novembre 2014 sont soumis à l'approbation des membres du Conseil Municipal.

Vote : 14 voix POUR ; 0 voix CONTRE, 0 voix ABSTENTION

1/ COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET COMMUNAL 2014

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
Dépenses	986 115	713 412.22	Néant
Recettes	723 733	796 683.80	Néant
Résultat reporté	447 961	447 960.17	
Excédent		531 231.75	

SECTION D'INVESTISSEMENT :

	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
Dépenses	737 198	535 870.84	130 247.00
Recettes	650 738	267 935.83	43 071.00
Solde d'exécution N -1	267 573	267 572.68	
Déficit		- 362.33	

Monsieur le Maire se retire et laisse la présidence à Mme MONISTROL Jacqueline, doyenne d'âge. Mme MONISTROL Jacqueline soumet au vote le compte administratif présenté par Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité

D'APPROUVER le compte administratif du budget communal 2014 présenté par Monsieur le Maire.

2/COMPTE DE GESTION BUDGET COMMUNAL 2014

Monsieur le Maire indique que le compte de gestion du budget communal pour l'exercice 2014, établi par Monsieur MATHIEU Benoit, Receveur Municipal de la commune, est identique au compte administratif voté précédemment.

Il propose d'adopter le compte de gestion établi par Monsieur MATHIEU Benoit

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE, d'approuver le compte de gestion du budget communal pour l'exercice 2014.

3/ AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DU BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2014 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- Un solde d'exécution **déficitaire** de la section d'investissement de **- 362.33 €**
- Un résultat **excédentaire** de fonctionnement de **531 231.75 €**

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- en dépenses pour un montant de : 130 247 €
- en recettes pour un montant de : 43 071 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement. Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2014 de la façon suivante :

- **Compte 1068 : excédents de fonctionnement capitalisés : 87 538.33 €**
- **Compte 002 : résultat de fonctionnement reporté : 443 693.42 €**

4/ TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE

Vu le décret n° 2006-753 du 29 juin 2006, relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public.

Vu la hausse des prix sur les marchandises.

Monsieur le Maire propose, pour le 1^{er} mai 2015 d'augmenter les tarifs de 1 %.

	Rappel Tarifs précédents	PROPOSITION Pour le 1^{ER} mai 2015
ENFANTS	3.90 €	3.95 €
ADULTES	4.94 €	5.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'augmenter les tarifs de la cantine scolaire de 1 %.

5/ TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2015

Monsieur le Maire donne lecture des bases d'imposition de 2014 ainsi que des bases prévisionnelles 2015.

Il rappelle que les bases d'imposition sont données par les services fiscaux et sont calculées avec les éléments suivants :

- TH : valeur locative de l'habitation et déclaration sur le revenu
- TF (bâti) : la moitié de la valeur locative
- TF (non bâti) : 80 % de la valeur locative

TAXES	Bases d'imposition de 2014	Bases d'imposition prévisionnelles de 2015
D'habitation	1 088 822	1 110 000
Foncière (bâti)	692 496	713 800
Foncière (non bâti)	49 586	49 800

Suite à la réunion de travail préparatoire, il a été décidé, en commun, d'augmenter les taux d'imposition de 2015. Cette revalorisation est essentielle à l'équilibre du budget. En conséquence, Monsieur le Maire, propose en ce qui concerne la taxe d'habitation et les taxes foncières, d'appliquer sur les taux de l'année 2014 une augmentation de **2 %**

Le produit attendu s'élèverait à la somme de 223 586 euros.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal,

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire

DECIDE d'augmenter les taux de 2 % pour la Taxe d'habitation, Taxe foncière bâtie et non-bâtie

6/ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Association « Les Mains Agiles »

Monsieur OLLIER Christian, Maire, informe les membres présents que l'Association « Les Mains Agiles » a sollicité la commune pour une participation à la mise en œuvre des activités manuelles proposées aux personnes âgées de l'EHPAD de Blanzat.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal

DECIDE d'octroyer une subvention exceptionnelle de 100 euros

DIT que cette somme est inscrite au budget 2015.

7/ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Association « Graine de Vie »

Monsieur OLLIER Christian, Maire, informe les membres présents que l'Association « Graine de Vie » a sollicité la commune pour une participation à la mise en œuvre des activités manuelles proposées aux personnes âgées de l'EHPAD « Les Chênevis ».

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal

DECIDE d'octroyer une subvention exceptionnelle de 100 euros

DIT que cette somme est inscrite au budget 2015.

8/ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Donneurs de Sang Bénévoles « Aulnat-Malintrat »

Monsieur OLLIER Christian, Maire, présente aux membres présents la demande financière formulée par l'Association. Celle-ci contribuera à organiser leur Assemblée Générale Départementale.

Il donne connaissance du budget prévisionnel

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal

DECIDE d'octroyer une subvention exceptionnelle de 200 euros

DIT que cette somme est inscrite au budget 2015.

BUDGET PRIMITIF 2015 – COMMUNE

Je vous rappelle que nous avons vu, article par article, le budget primitif de la commune lors de notre dernière réunion de travail et je vous propose valider ce budget par le vote :

Section de fonctionnement : Vue d'ensemble des dépenses

Chapitre	Libellé	Proposition	Vote du conseil
011	Charges à caractère général	312 001	312 001
012	Charges du personnel	369 648	369 648
014	Atténuations de produits	4 446	4 446
65	Autres charges gestion courante	69 931	69 931
66	Charges financières	10 261	10 261
67	Charges exceptionnelles	400	400
022	Dépenses imprévues Fonct.	55 000	55 000
023	Virement à la sect° d'investis.	207 448	207 448
	TOTAL DEPENSES	1 029 135	1 029 135

Section de Fonctionnement : Vue d'ensemble des recettes

Chapitre	Libellé	Proposition	Vote du conseil
002	Excédent antérieur reporté	443 693	443 693
70	Produits des services	42 300	42 300
73	Impôts et taxes	525 686	525 686
74	Dotations et participations	117 916	117 916
75	Autres produits gestion courant	39 521	39 521
77	Produits Exceptionnels	8 834	8 834
013	Atténuation de charges	21 988	21 988
	TOTAL RECETTES	1 199 938	1 199 938

Section d'Investissement : Vue d'ensemble des dépenses

Chapitre	Libellé	Reste à réaliser	Proposition	Vote du Conseil
001	Report solde exécution		362	362
10	Dotations fonds divers et réserves		500	500
16	Remboursements d'emprunts		34 498	34 498
20	Immobilisations incorporelles			
204	Subvention Equipement versées	95 000	3 000	3 000
21	Immobilisations corporelles	2 900	69 760	69 760
23	Immobilisations en cours	32 347	135 921	135 921

TOTAL DEPENSES : 244 041 + 130 247 RAR = 374 288 euros

Section d'Investissement : vue d'ensemble des recettes

Chapitre	Libellé	Reste à réaliser	Proposition	Vote du Conseil
001	Report solde exécution			
1068	Affectation		87 528	87 528
021	Virement sect ^o fonct.		207 448	207 448
10	Dotations Fonds divers		36 241	36 241
13	Subventions d'investissement	43 071		
024	Produit des cessions			
040	Opération d'ordre de transfert			

TOTAL RECETTES : 331 217 + 43 071 RAR = 374 288 euros

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE LE BUDGET PRIMITIF COMMUNAL

9/ COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Pour les communes de moins de 3500 habitants, la commission d'appels d'offres comprend, outre le Maire, président, 3 membres élus en son sein par le conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste, ainsi que 3 suppléants désignés selon les mêmes modalités.

Monsieur le Maire informe les membres présents, que suite à la démission de Monsieur BENOIT Jérôme, membre titulaire à la Commission, il est nécessaire de le remplacer.

Volontaire:

Titulaire :

- M. DECOMBAT Frédéric

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 14

A déduire : 1 blanc

Reste pour le nombre de suffrage exprimés : 13

Majorité absolue : 13

Ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé élu Monsieur DECOMBAT Frédéric en tant que membre titulaire.

10/ SYNDICAT DE LA BASSE LIMAGNE « SBL »

Son rôle : gérer, entretenir, construire les réseaux d'eau potable du bassin.

Considérant que notre commune est représentée par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants auprès de ce syndicat, et que suite à la démission de M. BENOIT Jérôme (membre suppléant) il est nécessaire de le remplacer.

Le Conseil Municipal doit procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Volontaires :

- Mme DE VASCONCELOS Stéphanie

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 14

A déduire : 1 blanc

Reste pour le nombre de suffrage exprimés : 13

Majorité absolue : 13

A obtenu :

➤ Mme DE VASCONCELOS Stéphanie 13 voix

Ayant obtenue la majorité absolue, Mme DE VASCONCELOS Stéphanie a été proclamée élue en tant que délégué suppléant.

11/ ELECTION DE REPRESENTANT AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DU TRANSFERT DE CHARGE (CLETC)

Vu le Code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C IV,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 24 novembre 2014 relative à la composition de la CLETC,

M. le Maire expose à l'Assemblée que, par courrier du 26 novembre 2014, le Président de la Communauté de communes Limagne d'Ennezat a notifié à la commune de Malintrat la mise en place d'une commission locale d'évaluation du transfert de charges (CLETC), décidée par délibération du Conseil de Communauté de 24 novembre 2014 dont le rôle est de quantifier les transferts de compétences réalisés afin de permettre un juste calcul de l'attribution de compensation versée aux communes membres.

Il ajoute que cette commission comprendra un représentant titulaire et suppléant de chaque commune du territoire.

Après appel à candidature, M. le Maire propose au Conseil de désigner les élus suivants :

- M. OLLIER Christian comme membre titulaire
- M. CORDESSE Daniel comme membre suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de M. le Maire.

12/ DELIBERATION PORTANT SUPPRESSION D'UN POSTE AU SEIN DE LA COMMUNE DE MALINTRAT

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/84 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Vu l'avis du Comité technique paritaire en date du 18 décembre 2014.

ARTICLE 1 :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité technique paritaire.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal en date du 25 juin 2013,

Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe de 28 heures, en raison du passage à plein temps de l'agent,

ARTICLE 2 :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- **La suppression** d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe, permanent à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} septembre 2014,

- Filière : **TECHNIQUE**
- Cadre d'emplois : **ADJOINTS TECHNIQUES**
-
- Grade : 1^{ère} classe
- Ancien effectif : 2 Temps complet
- Nouvel effectif : 2 Temps complet

- Grade : 2^{ème} classe
- Ancien effectif : 5 Temps non complet
- Nouvel effectif : 5 dont 1 Temps complet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposés

DIT : que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget 2015.

13 / BAIL DE LOCATION

LOGEMENT 18, rue de l'Hôtel de Ville

Monsieur le Maire informe les membres présents que le bâtiment 18, rue de l'Hôtel de Ville dit « Agence Postale » est vacant depuis le 26 mars 2015

Il propose de louer ce bâtiment en état, pour une durée de 3 mois renouvelable à compter du 10 avril 2015 à la SARL « La Petite Surprise » représentée par Monsieur et Madame KARMANN Steve, qui en ont fait la demande pour un dépôt de pain. Cette location sera précaire étant donné que ce bâtiment public pourrait être réutilisé pour son usage initial. Le

loyer mensuel est fixé à 100 € charges comprises. Sa révision s'effectuera le premier avril de chaque année selon l'indice du coût de la construction en vigueur, et sur sa moyenne associée. Pour cette année le loyer sera révisé l'année suivante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **ACCEPTÉ** de louer ce bâtiment à la SARL « La Petite Surprise » représentée par Monsieur et Madame KARMANN Steve.
- **AUTORISE** le Maire à établir le bail précaire de location.
- **FIXE** le loyer mensuel à 100.00 € charges comprises.

14/ ACQUISITION D' ACTIONS DE LA SEMERAP

Par délibération en date du 5/11/2013, la commune a décidé d'entrer dans le capital de la SEMERAP –SPL (Société d'Exploitation Mutualisée pour l'Eau, l'environnement, les Réseaux, l'Assainissement dans l'intérêt du Public° ;

Lors du conseil d'administration de la SEMERAP, en date du 14 février 2014, les administrateurs ont donné leur agrément pour la cession de 10 actions détenues par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de BASSE LIMAGNE au profit de la Commune.

Le SIAEP de BASSE LIMAGNE a, par délibération en date du 24/06/2014, décidé de céder 10 actions de la SEMERAP au profit de la commune au prix de 31 € chacune.

Le conseil municipal est invité à :

Donner son accord pour l'acquisition de 10 actions de la SEMERAP détenues par le S.I.A.E.P de BASSE LIMANGE au prix de 31 € chacune soit pour un total de 310 €

Autoriser le Maire à signer la convention et tout document afférent à cette acquisition d'actions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

Approuve l'acquisition de 10 actions de la SEMERAP détenues par le SIAEP de BASSE LIMAGNE pour un montant total de 310 € et autorise le Maire à signer la convention et tout document afférent à cette acquisition.

15/ PHOTOCOPIEURS

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une proposition de la société DACTYL BURO, qui propose le remplacement des photocopieurs de la mairie et de l'école.

La Société DACTYL BURO nous a proposé une reprise des contrats de location en cours et la mise à disposition de deux nouveaux photocopieurs répondant à nos exigences.

Pour la mairie : un photocopieur couleur -imprimante- scanner Sharp MX 3140 NSF
Coût de la copie 0.005 € HT en noir et blanc
Coût de la copie 0.048 € HT en couleur

Pour l'école : un photocopieur, Sharp MXM 264 NSF
Coût de la copie 0.005 € H.T

Location financière sur 60 mois.
Loyer trimestriel 1 140 € H.T

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** d'approuver la résiliation des contrats de maintenance et de location en cours
- **Accepte** les tarifs proposés par la Société DACTYL BURO
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat de location et de maintenance

PHOTOCOPIES GROUPE SCOLAIRE

Actuellement la municipalité prend à sa charge 37 500 copies, la différence étant prise sur le budget alloué aux enseignants.

Au cours de ces dernières années nous avons pu constater que le nombre de copies réalisées étaient en évolution constante.

Après en avoir discuté avec M. ROUX Directeur de l'école il a été convenu une augmentation de 60 %.

Monsieur le Maire propose d'entériner cette augmentation et de passer le budget photocopies de 37 500 à 60 000.

CLASSE DE MER

Pour la deuxième fois cette classe de mer se déroulera du 15 au 19 juin sur la commune de Saint Palais sur Mer, en Charente Maritime.

Les classes concernées sont les CE2/CM1 et CM1/CM2 soit 44 enfants

Objectifs pédagogiques : s'initier à la pratique du char à voile, découvrir la faune et la flore du bord de mer, découvrir l'activité humaine du bord de mer, sensibiliser à la fragilité de l'environnement.

Monsieur le Maire propose aux membres présents de participer à ce voyage à hauteur de 50 euros par enfants

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- **DECIDE** de fixer la participation à 50 € par enfant

16/ INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT SOUmise A AUTORISATION

Enquête Publique du 9 mars au 8 avril 2015

Monsieur le Maire informe les membres présents que la Société RECCHIA a déposé une demande d'autorisation d'exploiter une installation de transit, tri, regroupement et traitement de déchets de métaux ferreux et non ferreux située sur le territoire de la Commune de PONT-DU-CHATEAU.

Après l'exposé de Monsieur le Maire et discussion,
Le Conseil Municipal à l'unanimité

- N'EXPRIME aucune objection.

RAPPORTS SYNDICATS ET COMMISSIONS

SISPA Vivre ensemble

Nom du rapporteur : Mme MONISTROL Jacqueline

Réunion du 12 mars 2015

Notamment à l'ordre du jour :

- Débat d'orientation budgétaire 2015

Nom du rapporteur : Mme ROUVET Nathalie

Réunion du 1^{er} avril 2015

Notamment à l'ordre du jour :

- Budget Primitif 2015
- Centimes syndicaux 2015
- Bilan du service de portage de repas – tarif 2015
- Subventions 2015
- Indemnités des élus
- Règlement du portage de repas à domicile

CIAS Limagne d'Ennezat

Nom du rapporteur : Mme MONISTROL Jacqueline

Réunion du 3 décembre 2014

Notamment à l'ordre du jour :

- Procès-verbal précédente réunion
- Etude de faisabilité réalisée par l'Ophis
- Décision modificative n°2 du budget 2014 de l'Ehpad
- Nouvelle convention tripartite 2014/2018
- Budget supplémentaire 2014 du CIAS
- Convention Ehpad/service de portage de repas à domicile
- Tarifs des repas servis par l'Ehpad
- Questions diverses

Réunion du 13 janvier 2015

- Procès-verbal précédente réunion
- DM n°4 budget Ehpad 2014
- Point sur le portage de repas à domicile
- Projet de reconstruction de l'Ehpad
- Questions diverses

Réunion du 9 février 2015

- Procès-verbal précédente réunion
- Budgets 2015 du CIAS et Portage de repas
- Point sur le dossier financier du projet de travaux de restructuration de l'Ehpad
- Consultation pour le choix du mandataire
- Questions diverses

Réunion du 30 mars 2015

- Procès-verbal de la précédente réunion
- Choix du mandataire de l'opération de travaux de restructuration de l'Ehpad
- Approbation des comptes de gestion et comptes administratifs du CIAS, portage de repas
- Questions diverses

Les Haies du Puy de Dôme

Nom du rapporteur : M. MARCHEPOIL Alain

Réunion du 23 février 2015

Notamment à l'ordre du jour :

- Rapport moral
- Rapport financier
- Cotisation adhérents
- Renouvellement du tiers sortant
- Présentation de la modification de notre dernier film « Les Haies en plaine de Limagne »
- Intervention de Sylvie Monier à propos de l'évolution de la PAC

- Présentation du projet de sensibilisation des enfants par ANIS étoile
- Questions diverses

SBA

Nom du rapporteur : M. MARCHEPOIL Alain

Réunion du 14 février 2015

Notamment à l'ordre du jour :

- Questions institutionnelles
- Affectation résultats 2014
- Budgets Primitif 2015
- Demandes de subvention
- Adoption du Plan de Formation 2015

Nom du rapporteur : Mme FOURNET Marelyse

Réunion du 2 avril 2015

Notamment à l'ordre du jour :

- Adoption des éléments constitutifs de la grille tarifaire pour la facturation « à blanc » de la redevance incitative – année 2015
- Elimination des dépôts sauvage de déchets, infractions au règlement de collecte, fixation des tarifs d'enlèvement et de nettoyage des ordures ménagères lors des dépôts sauvage commis sur le territoire du SBA

SIAREC

Nom du rapporteur : M. DECOMBAT Frédéric

Réunion du 12 mars 2015

Notamment à l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 14 janvier 2015
- Comptes administratif 2014
- Comptes de gestion 2014
- Affectation des résultats 2014
- Budgets primitifs 2015
- Travaux AUX MARTRES D'ARTIERE
- Travaux à VERTAIZON
- Remplacement de M. FAUVELLE (délégué de la Commune de VERTAIZON)
- Convention de prestations avec la SEMERAP

Réunion du 9 avril 2015

Notamment à l'ordre du jour :

- Attribution du marché concernant l'extension du réseau des eaux usées située allée du travers du Clos à VERTAIZON

Conseil d'Ecole

Nom du rapporteur : Mme FAJON Annie

Réunion du 23 mars 2015

Notamment à l'ordre du jour :

- Aménagement cour de l'école pour les petits
- Aménagement des locaux
- Reprise des cours de piscine à Lempdes
- Calendrier des pompiers à Gerzat

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question posée, la séance est levée à 22 heures 20.